

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 29/04/25

BLAGNAC, le 07/05/2025

État des effectifs au 31/03/2025 :

DAS : 1514 & 132,97 intérim
IBERICA : 243
GMBH (Allemagne) : 103 & 5 intérim
Ylipson : 49
Canada : 1
Chine : 6
AUSGAEL (USA Seattle) : 3
USA Mobile : 2

Prime de cooptation :

Pour rappel, la campagne de cooptation est toujours en cours. Vous pouvez continuer à transmettre les CV à l'adresse suivante :
cooptation-aero@derichebourg-multiservices.com

Carte TOTAL, véhicules de service / fonction :

Comme indiqué dans la note de service :
Note utilisation véhicules service - fonction
Document accessible via : Isatis / Portail d'information / Achats - Magasin / Véhicules & Engins

Le paiement des péages via les cartes TOTAL présentes dans les véhicules n'est plus opérationnel.
Désormais, en cas de péages lors de déplacements avec les véhicules de services ou de fonction, les salariés doivent avancer les frais, puis en demander le remboursement via une note de frais accompagnée des justificatifs nécessaires.
Nous regrettons que la direction n'ait pas donné suite à notre proposition d'équiper les véhicules de badges de télépéage, ce qui aurait permis de simplifier les formalités pour les salariés.

CANADA :

À ce jour, les discussions sont toujours en cours et aucun contrat n'a encore été finalisé pour le démarrage de nos activités au Canada.

Remboursement transport formations et visite médicale :

Suite à la revendication portée par FO DAS,
conformément aux indications figurant dans le document :
DOC.07.00.01 (Note de frais) – Édition 08
Document accessible via : Isatis / Portail d'information / Qualité / Documentation Interne / 7 - PROCESSUS FINANCIER / Formulaire (DOC)

Le remboursement des frais de déplacement (IKV) est désormais autorisé pour les formations (par exemple, « travail en hauteur » chez PILOCAP) ainsi que pour les visites médicales effectuées en dehors du lieu de travail habituel ou des locaux de Derichebourg Aeronautics Services (siège ou agences).

Afin d'éviter tout rejet de votre demande de remboursement, veillez à compléter correctement votre note de frais et à y joindre l'ensemble des justificatifs requis (Convocation, Carte grise..).

La validation des notes de frais relève des directeurs opérationnels. Une fois approuvées, elles sont transmises au service comptabilité pour traitement. Les remboursements sont ensuite effectués toutes les deux semaines, via un virement bancaire séparé de celui du salaire.

Prévention des addictions :

Le groupe de prévention des addictions « ALED », composé d'élus du CSE, a été arrêté.

Cette décision s'explique par le fait que ce groupe faisait doublon avec l'accompagnement déjà proposé par l'assistante sociale, qui peut orienter individuellement les salariés vers des solutions adaptées (drogue, alcool, etc..).

En 2025, j'adhère à FO DAS



SCANNEZ MOI
Pour adhérer

